REHABILITATION THERMIQUE ET EXTENSION DE LA SALLE DES FETES

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNE DE CHEVINAY
42 route de Saint Pierre
69210 Chevinay

Conduite d'opération

DEPARTEMENT DU RHONE
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE
29-31 cours de la Liberté – 69483 LYON CEDEX 03

Maîtrise d'œuvre

ESCALE ARCHITECTES
47 rue Jaboulay – 69009 LYON

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de remise des offres : **jeudi 17 décembre à 12 heures**

SOMMAIRE

1 OBJET et etendue de la consultation 3

1.1 Objet 3

1.2 Choix de la procédure 3

1.3 Lieu d'exécution des prestations 3

1.4 Nomenclature applicable aux lots (classification CPV) 3

1.5 Visite préalable avant remise des offres 3

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4

2.1 Délai de validité des offres 4

2.2 Forme juridique du groupement 4

2.3 Tranches optionnelles et variantes et prestations supplementaires eventuelles 4

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 4

3.1 Modalité d'obtention du dossier de consultation 4

3.2 Contenu du dossier de consultation fourni au candidat 5

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 5

4.1 Pièces relatives à la candidature 5

4.2 Pièces relatives à l'offre 7

5 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS 7

5.1 Date et heure limites de réception des plis 7

5.2 Transmission des plis 8

6 SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES 9

6.1 Séléction des candidatures 9

6.2 Jugement des offres 9

6.3 Négociations 10

6.4 suite a donnee a la consulation 10

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 11

8 PROCEDURE DE RECOURS 11

1 OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

La présente consultation a pour objet la réhabilitation thermique et l'extension de la salle des fêtes de Chevinay.

Ces travaux sont divisés en 13 lots :

- Lot n° 01 – Désamiantage - Démolition - Curage
- Lot n° 02 – Terrassements – Gros Œuvre
- Lot n° 03 – Charpente Bois – Couverture Tuiles
- Lot n° 04 – Revetements de façades
- Lot n° 05 – Menuiseries extérieures Bois
- Lot n° 06 – Serrurerie - Métallerie
- Lot n° 07 – Menuiseries intérieures
- Lot n° 08 – Doublages- Cloisons - Plafonds – Peinture - Nettoyage
- Lot n° 09 – Chape - Carrelage – Faïence
- Lot n° 10 – Chauffage – Ventilation - Plomberie
- Lot n° 11 – Electricité – CFO CFA
- Lot n° 12 – Aménagements extérieurs
- Lot n° 13 – Equipements scéniques

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot, pour plusieurs lots, ou pour tous les lots. Un candidat ne peut pas présenter plusieurs offres pour un même lot.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

1.2 CHOIX DE LA PROCEDURE

La procédure de passation est une procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-3 du décret 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code la commande publique.

1.3 LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Commune de Chevinay (Rhône)

1.4 NOMENCLATURE APPLICABLE AUX LOTS (CLASSIFICATION CPV)

45 26 27 00 - 8 - Travaux de transformation de bâtiments

1.5 VISITE PREALABLE AVANT REMISE DES OFFRES

La visite du site est recommandée, elle sera organisée aux dates indiquées ci-dessous :

-vendredi 20/11/2026 de 9h à 12h,
-jeudi 26/11/2026 de 14h à 17h
-jeudi 3/12/2026 de 9h à 12h.

Pour cela, les candidats prendront contact au préalable avec la mairie, au 04.74.70.42.63. Le rendez-vous se fera sur le site de la salle des fêtes.

Le soumissionnaire joint à son offre le certificat de visite dûment complété.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT

En cas de groupement, lors de la présentation de la candidature et de l'offre, le pouvoir adjudicateur n'exige pas que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme déterminée.

Cependant, après l'attribution du marché, la forme juridique exigée par le pouvoir adjudicateur sera un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Aussi, si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus. Les prestations à exécuter dans le cadre du présent marché sont en effet interdépendantes les unes des autres et l'exigence de la forme juridique est donc justifiée par la nécessité de sécuriser la personne publique sur le bon déroulement et la bonne fin du marché.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

2.3 TRANCHES OPTIONNELLES ET VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Les variantes ne sont pas autorisées et le marché ne comporte pas de tranches optionnelles, ni de prestations supplémentaires éventuelles.

3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 MODALITE D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plate-forme de dématérialisation :

https://www.marches-publics.info/

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces citées aux articles 4.1 et 4.2 du présent RC datées et signées par une personne habilitée à engager la société dans 2 dossiers distincts.

Les candidats répondant à plusieurs lots seront tenus de présenter des offres séparées pour chacun des lots.

3.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION FOURNI AU CANDIDAT

Il contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) (commun à tous les lots) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (commun à tous les lots) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun et propre à chaque lot ;
- La décomposition des prix globale et forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot ;
- Le cadre de mémoire technique (commun à tous les lots) ;
- Les plans du projet ;
- Le planning prévisionnel d'exécution des travaux ;
- Le rapport initial du contrôleur technique (RICT) ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) ;
- Le rapport de diagnostic amiante et plomb.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

4.1 PIECES RELATIVES A LA CANDIDATURE

Les déclarations, certificats et attestations sont visés aux articles R2143-6 à R2143-10, R2143-16, R2144-1 à R2144-7 du décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet original, comprenant l'ensemble des documents suivants, datés et signés par lui :

A. Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (Modèle DC1 ou papier libre) et, le cas échéant, les pièces, déclaration sur l'honneur et attestation, justifiant qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

B. Déclaration du candidat (Modèle DC2 ou papier libre) comprenant :

1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
2. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
3. Présentation des effectifs moyens pour les trois dernières années du candidat (pour chaque membre du groupement) avec distinction du personnel d'encadrement, du personnel administratif et personnel technique ;
4. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
5. Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
6. Certificats de qualifications professionnelles :

Pour chacun des lots, il est demandé, les normes Qualibat suivantes ou équivalents (travaux équivalents certifiés par des maîtres d'ouvrage, autres certificats de qualifications professionnelles…) :

N°	Désignation du lot	Qualifications demandées ou équivalent
01	Désamiantage - Démolition	1552 (obligatoire) - 1111
02	Terrassements – Gros Œuvre	2111 - 2181
03	Charpente – Couverture	2312
04	Revetements de façades	2132 - 6121
05	Menuiseries extérieures	3551
06	Serrurerie - Métallerie	4411
07	Menuiseries intérieures	4311
08	Doublages - Cloisons –Plafonds - Peinture	4131 - 6612
09	Chape – carrelage - faïence	6312
10	Chauffage – Ventilation - Plomberie	5111 - 5231 - 5311
11	Electricité – CFO CFA	QUALIFELEC LCPT
12	Aménagements extérieurs	1351 - 1321 - Qualipaysage - aménagement paysager confirmé
13	Equipements scéniques	Références

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.2 PIECES RELATIVES A L'OFFRE

Les pièces citées ci-dessous seront remis à l'offre :

1. L'acte d'engagement, dûment complété et signé ;
2. Le mémoire technique, justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des travaux de ce chantier, accompagné des fiches produits listées ;
3. La DPGF, dûment complétée sous format EXCEL et PDF ;
4. Le relevé d'identité bancaire ;
5. Les déclarations de sous-traitance le cas échéant.

Les autres documents (CCAP, CCTP, RICT…) du dossier de consultation, qui sont à accepter sans modification, ne sont pas à rendre avec l'offre, ils deviennent contractuels dès la signature de l'acte d'engagement, les exemplaires détenus par l'administration faisant foi.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- Les pièces permettant de justifier des capacités financières, techniques et professionnelles du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;

- Une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;

- Le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complété et signé.

5 CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

5.1 DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS

jeudi 17 décembre 2026 à 12 heures

5.2 TRANSMISSION DES PLIS

Compte tenu des articles R2132-1 à R2132-14 du décret n° 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, la transmission des offres sera obligatoirement par dématérialisation.

Les candidatures et les offres doivent être transmises de façon dématérialisée exclusivement sur le site :

https://www.marches-publics.info/

avant la date et l'heure précisée ci-dessus.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. C'est l'heure de la fin du téléchargement qui est prise en compte. Il est donc recommandé d'anticiper le téléchargement en cas de fichiers volumineux.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge du candidat.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

A l'appui de la transmission électronique de leur offre, les candidats ont la faculté de transmettre au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...) ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Commune de Chevinay

42 route de Saint Pierre

69210 CHEVINAY

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé avec les références du marché citées dans le présent règlement et complétées par la mention « copie de sauvegarde ».

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée, à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.

Elle ne sera ouverte que dans les cas où un programme informatique malveillant est détecté, ou lorsqu'une offre électronique est reçu de façon incomplète, hors délais ou n'a pas pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le maitre d'ouvrage n'impose pas la signature électronique des documents afférents au présent marché.

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, les soumissionnaires devront tenir compte des indications suivantes :

- utiliser les formats acceptés pour le dépôt des candidatures sous forme dématérialisée correspondant aux formats électroniques courants : Word (.doc), Excel (.xls), Adobe Acrobat (.pdf), AutoCAD.Drawing(.dwg), DrawingWebFormat (.dwf) et images (.jpeg) (.tif) ou (.gif) ;
- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les macros ;
- renseigner lors du téléchargement du DCE, le nom du soumissionnaire, son adresse électronique ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles modifications (précision, réponses, rectifications).

De plus il est précisé que :

- les avis d'appels à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Ces avis ne sont pas officiels, seuls ceux du BOAMP et du JOUE font foi en cas de discordances au niveau de leur contenu ;
- les soumissionnaires ne peuvent pas modifier les documents, seule la version originale détenue par l'administration fait foi.

6 SÉLECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

6.1 SELECTION DES CANDIDATURES

Seules pourront être ouvertes les offres qui ont été reçues au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres indiquées dans le présent Règlement de Consultation.

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues au Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours calendaires.

6.2 JUGEMENT DES OFFRES

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

1. **Valeur prix** des prestations notée sur 10 (coefficient de pondération 0.40) ;
2. **Valeur technique** des prestations notée sur 10 (coefficient de pondération 0.50) appréciée au vu du mémoire technique et suivant la décomposition ci-dessous :
 - Planning d'exécution (10 points)
 - Organisation (moyens humains et techniques), procédés (20 points)
 - Fiches techniques et provenance des principales fournitures (20 points)

3. **Valeur environnementale** des prestations notée sur 10 (coefficient de pondération 0.10) appréciée suivant la décomposition ci-dessous :

- Niveau de performance bas carbone des matériaux (12 points)
- Gestion, tri à la source et valorisation des déchets (8 points)
- Réduction des nuisances et logistique de chantier (5 points)

Pour chaque critère, la note maximale est attribuée à la meilleure offre. Les autres offres sont notées proportionnellement à la meilleure selon la formule suivante :

Note d'appréciation du prix de l'entreprise A =

note maximale X $\frac{\text{Prix le plus bas (après élimination des offres anormalement basses)}}{\text{Prix de l'entreprise A}}$

Note d'appréciation de la valeur technique de l'entreprise A =

note maximale X $\frac{\text{Nbre de points valeur technique de l'entreprise A}}{\text{Nbre de points valeur technique la plus élevée obtenue}}$

6.3 NEGOCIATIONS

Après examen des offres, le maitre d'ouvrage retiendra l'offre la mieux classée ou engagera des négociations dans les conditions suivantes :

⇒ Les candidats des 3 offres les mieux classées seront invités à participer à la négociation sur des éléments qui leur seront communiqués à cette occasion ;

⇒ Si le nombre d'offres classées est inférieur à 3, la négociation sera menée avec tous les candidats, quel que soit leur nombre, ayant remis une offre dans les délais.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

6.4 SUITE A DONNEE A LA CONSULATION

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours calendaires.

7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

https://www.marches-publics.info/

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des plis.

8 PROCEDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de LYON - 184, rue Duguesclin - 69003 LYON

Tél. 04 78 14 10 10 – Fax. 04 78 14 49 37